



Lettre ouverte à Madame Marie-Sophie DESAULLE, Présidente de la FEHAP.

Paris le 15 novembre 2022

Madame la Présidente,

Depuis des mois un grand nombre de salariés de la FEHAP démissionne, lassé par les mauvaises conditions de travail ainsi que par des salaires bloqués depuis de trop nombreuses années. Cette situation dégradée ne permet plus à vos établissements de recruter de nouveaux professionnels. Les nouveaux diplômés préfèrent se diriger vers les autres secteurs de la santé, voire, quitter la branche pour exercer dans des secteurs professionnels différents.

Aujourd'hui pour FO, l'urgence, pour tous les salariés et en particulier ceux régis par la convention collective 51 c'est l'augmentation des salaires au regard de la progression de l'inflation du coût de l'énergie et des produits de consommation courante.

Suite aux annonces faites le 20 octobre 2022 lors de la conférence salariale, le ministère de la Cohésion Sociale a annoncé les modalités de transposition de la mesure de revalorisation de la valeur du point de la Fonction publique au secteur privé non lucratif. Il a été précisé que l'enveloppe devait permettre des mesures sur les bas salaires et des mesures générales.

Des négociations ont débuté lors de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) du 03 novembre 2022. La Fédération patronale (FEHAP) y a présenté un texte prévoyant l'augmentation de 3 % de la valeur du point. La mise en œuvre de cette augmentation était conditionnée à l'octroi du financement spécifique correspondant par les pouvoirs publics financeurs de la structure.

L'ensemble des organisations syndicales a fait une contreproposition. En plus des 3% d'augmentation de la valeur du point FEHAP elles ont proposé :

- L'abandon de l'article 2 sur le conditionnement au financement ;
- Une mesure spécifique de 3% supplémentaire pour les salariés en dessous du SMIC
- Une clause prévoyant une nouvelle négociation salariale début 2023.

Lors d'une seconde CPPNI le 10 novembre, la FEHAP a accepté nos propositions à l'exception de l'augmentation supplémentaire de 3% des salaires pour les professionnels dont le salaire est en deçà du SMIC, préférant mettre en place une prime unique de 150€ brut pour les salariés concernés. Elle a proposé un avenant considérant que la négociation était terminée.

Si pour FORCE OUVRIÈRE nous pouvons nous satisfaire des avancées faites par la FEHAP nous considérons qu'après 5 ans de blocage de la valeur du point, cette négociation nécessite plus que 2 heures de négociation.



Avec une inflation qui atteint les 6,2% en octobre, les salariés ne peuvent pas entendre que l'augmentation de la valeur du point soit limitée et inférieure à celle de la Fonction publique. D'autant que les grilles conventionnelles continuent pour bon nombre de salariés de débiter en dessous du SMIC et pour la première fois cette année, le coefficient des aides-soignants est en deçà du SMIC. Tous les salaires infra SMIC ne seront pas impactés par, une hausse de la valeur du point. Pour FORCE OUVRIÈRE les personnels méritent mieux qu'une prime unique de 150€ brut.

L'enveloppe de 448 millions ne doit pas servir à équilibrer les budgets, mais doit, comme l'a préconisé le ministère, servir à l'augmentation des salaires avec des mesures spécifiques pour les infra-SMIC.

Pour ces raisons FORCE OUVRIÈRE considère que la discussion avec les organisations syndicales n'est pas allée à son terme et nous nous adressons solennellement à vous pour vous demander d'initier dans les plus brefs délais une nouvelle négociation tenant compte des revendications que nous avons formulées.

En l'absence de réponse, vous porterez avec vos instances la responsabilité de la dégradation du climat social déjà très tendu dans les établissements.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de notre profond respect.

Franck HOULGATTE

Secrétaire Général

Pascal CORBEX

Secrétaire Général

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTE PRIVEE FO

153/155 rue de Rome 75017 PARIS

01.44.01.06.10

secretariat@unsfo.org / www.unsfo.org

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO

7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS

01.40.52.85.80

lafnas@fnasfo.fr / www.fnasfo.fr